

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2009

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le vendredi 26 Juin 2009 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MM LOQUET, ISABEL, BROU, ROBERT, DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MME JEHEL, MM CAPILLERY, DESHAYES, MME CHOTARD, M. POTOT

Etaient absents excusés : MME HAIE (pouvoir à M.ISABEL), M. GUIRLIN (pouvoir à M. BOUCHER), MME LEGER, MME RANDOUX (pouvoir à M. DESHAYES), MME JETHA (POUVOIR à M. LETHUILLIER)

Monsieur DUPORT est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

D. 2531 **1°/ Adhésion à la Mission Locale pour l'année 2009**
ADHESION A LA M. le Maire présente le rapport d'activité 2008 de la Mission Locale de Dreux et son
MISSION arrondissement et propose de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2009, selon
LOCALE le barème de 0.80 € par habitant, soit 1442.40 € pour 1803 habitants.
Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à la Mission Locale pour l'année 2009. Adopté à l'unanimité.

D. 2532 **2°/ Adhésion à l'association GRACES**
ADHESION A M. le Maire expose que, suite au départ en retraite de Mesdames Christiane GAUGAIN et
ASS. GRACES Maryse IZQUIERDO, il convient de réorganiser l'emploi du temps du personnel de la cantine et
de l'école maternelle. Il informe les membres du conseil municipal que deux personnes vont
être recrutées en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, par l'intermédiaire de l'association
GRACES qui se chargera de la gestion financière de ces salariés. Il convient que la commune
adhère à cette association à hauteur de 0.55 € par habitant soit 991.65 € pour l'année 2009 +
120 € de frais de dossier par personne pour l'année.
Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Association
GRACES. Adopté à l'unanimité.

D. 2533 **3°/ D.M. N° 1 sur budget général**
D.M. N° 1 Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision
BUDGET modificative au budget général 2009 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :
GENERAL

Article	Libellé	Montant
Dépenses de fonctionnement		
6574 025	CODEL	- 2 440
6574 025	Subventions diverses – Ass GRACES	+ 995
6554 96	Adhésion Mission Locale de Dreux	+1 445
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité

D. 2534 **4° / Tarifs cantine scolaire 2009/2010**

TARIFS CANTINE

2009/2010

M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs communaux, hormis ceux de la cantine scolaire qui subiraient une hausse de 2% pour compenser l'augmentation du prix des matières premières. Les nouveaux prix des tickets de cantine scolaire pour l'année scolaire 2009/2010 seraient les suivants :

* **Tickets jaunes : 21,20 € la carte de 8 repas** (repas journalier) soit 2,65 € le repas

* **Tickets bleus : 3,95 € le repas** (repas occasionnel)

* **Tickets verts : 5,45 € le repas** (repas extérieur commune)

En ce qui concerne les tickets jaunes vendus par cartes de 8, il est proposé de les vendre à l'unité à partir du mois de juin, ceci pour permettre aux familles d'ajuster les tickets au nombre exact de jours scolaires, les tickets n'étant plus valables à la rentrée de septembre.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

D. 2535

PRODUITS

IRRRECOUVR.

5° / Produits irrécouvrables

M. le Maire donne connaissance des bordereaux de produits irrécouvrables produits par la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais proposant d'admettre ces produits en non valeur.

a) Budget Général

- Etat du 05/05/2009 (concerne année 2006) - montant : **124.32 €**

b) Budget Eau et Assainissement

- Etat du 05/05/2009 (concerne années 1997 à 2005) - montant : **2 813.75 €**

Le conseil donne son accord pour admettre ces sommes en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

D. 2536

ACQUISITION

ARMOIRE

CHAUFFANTE

ESPACE HUGO

6° / Acquisition armoire chauffante pour l'Espace Hugo

M. le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'acquisition d'une armoire chauffante pour la cuisine de l'Espace Hugo, s'élevant à 5 750 € HT, soit 6 877 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve l'acquisition de cette armoire chauffante.

Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne l'utilisation de l'Espace Hugo, il est demandé que le mode d'emploi du lave-vaisselle soit affiché et l'achat de matériel de nettoyage.

M. le Maire approuve et informe que dans le cadre de la réorganisation du travail, un responsable technique pour l'Espace Hugo sera désigné.

Il est également souhaité des cales pour chaque porte. M. le Maire répond que toutes les portes avaient été équipées d'une cale ; il déplore que certains utilisateurs de la salle ne respectent pas les locaux (ex. affiches plastifiées pliées pour caler les portes)

II – ADMINISTRATIF

D. 2537

CHOIX D'UN

PRESTATAIRE

RESTAURATION

SCOLAIRE

1° / Cantine scolaire : choix d'un prestataire de services pour la restauration scolaire

Christian BOUCHER fait part de la réflexion menée au sein de la Commission Scolaire suite au départ en retraite de Mesdames Christiane GAUGAIN, Maryse IZQUIERDO et à la demande de disponibilité pour un an d'un agent communal.

Compte tenu :

- des prévisions de fréquentation de la cantine (212 enfants, soit environ 28 000 repas/an)

- de la difficulté d'organiser la préparation d'autant de repas dans les structures actuelles,

- de la volonté de la Municipalité de ne pas faire de sélection parmi les enfants déjeunant à la cantine (sachant que pour certains d'entre eux il s'agit peut-être du seul repas équilibré de la journée),

il est envisagé de modifier le mode de fonctionnement de la cantine.

Après informations recueillies auprès des restaurants scolaires environnants, la fourniture de repas en liaison froide (entre 3°C et 6°C) puis remise en température (avec formation du personnel concerné), apparaît la solution la plus adéquate.

Cela impliquerait la réorganisation des services en cantine et en maternelle :
Comme indiqué antérieurement, deux personnes en contrats aidés (prise en charge à 90% par l'Etat) seraient affectées à l'école maternelle pour partie, en cantine et à l'entretien des différents locaux communaux. Il s'agit de Mesdames Elodie PLAY et Véronique RUELLE (actuellement assistante de vie scolaire à l'école maternelle).
M. le Maire indique avoir reçu tous les membres du personnel concerné.

M. le Maire présente le résultat de la consultation lancée auprès des professionnels, deux d'entre eux ayant répondu (Yvelines Restauration et Sodexo).

Après délibération le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir : Yvelines Restauration qui propose 2.29 € TTC pour la fourniture des repas enfants et 2.96 € TTC pour les adultes. En outre, un four à air pulsé pour la remise en température des repas sera fourni à titre gracieux.

Après délibération, le conseil municipal approuve à la majorité (17 pour - 1 contre)

- la modification du mode de fonctionnement de la cantine
- le choix de l'entreprise Yvelines Restauration.

Adopté

Nicole KERMARREC s'inquiète de savoir si les allergies alimentaires seront gérées. Christian BOUCHER indique que oui, sauf pour les enfants allergiques au gluten dont les parents devront fournir le repas ainsi qu'une décharge et un certificat médical.

Michel LETHUILLIER précise qu'une légère modification sera nécessaire dans la cantine pour la mise en place du four.

Franck CAPILLERY demande si la commune pourra changer de système au cas où il ne conviendrait pas. Michel LETHUILLIER précise que l'engagement est sur un an.

Christian BOUCHER informe que les enfants du centre de loisirs qui déjeunent actuellement à la salle communale prendront leur repas dans les locaux de la cantine ; ainsi le matériel restera en place sur un seul site de restauration.

2° / Personnel : contrats aidés

Comme évoqué précédemment, deux personnes ont été recrutées pour la cantine et l'école maternelle. Il s'agit de deux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi à 35 heures par semaine.

III – TRAVAUX

**D. 2538
DEMOLITION
MAISON PITOU**

1° / Démolition maison PITOU rue des Rougemonts

M. le Maire rappelle la délibération D.2457 du 27/06/2008 relative à l'acquisition par la commune du terrain sis rue des Rougemonts, cadastré E 339 appartenant à la famille PITOU. Il explique que la procédure de la succession PITOU, en cours chez le notaire, risque de prendre du temps avant de pouvoir permettre d'établir l'acte définitif d'achat par la commune. M. le Maire rappelle également que le bâtiment situé sur ce terrain risque d'être squatté ou de s'effondrer ; un arrêté de péril a d'ailleurs été pris le 12 juin dernier. Devant cette situation de danger, et avec l'autorisation de Monsieur PITOU Bernard, il propose de faire démolir ce bâtiment pour un montant de 8 336,12 € TTC (devis AATD).

Après délibération, le conseil municipal décide la démolition du bâtiment sis rue des Rougemonts, sur la parcelle E 339 et adopte le devis de l'entreprise AATD.

Adopté à l'unanimité.

2° / Rapport de la Commission des Travaux

M. ISABEL, rapporteur de la Commission des Travaux, fait le point sur les travaux en cours au Petit Cherisy : la société EUROVIA reprendra à partir du 26 juin (giratoire et pose de bordures), INEO doit poser le lampadaire central.

Le transformateur doit être déplacé de 1 m derrière la barrière.

Rue des Rougemonts : il reste à réaliser le marquage au sol et les bordures pour la piste cyclable.
Michel LETHUILLIER rappelle que la circulation est interdite aux poids lourds sur cette voie.

IV – URBANISME

1° / Etat de l'avancement du PLU

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux du Plan Local d'Urbanisme ; pas de modification de périmètres mais des modifications règlementaires et emplacements réservés ; une enquête publique sera réalisée en septembre.

Il informe le conseil municipal que les travaux de l'échangeur devraient débuter en août prochain et durer 7 mois. Pour info.

Michel LETHUILLIER évoque le projet d'un SCOT de Pays (70 communes du Pays Drouais) en reprenant le SCOT de Dreux. Il demande de rester vigilant à ce que le développement économique reste maîtrisé par les élus des territoires concernés.

V – EAU

D. 2539
RACCORD

RESEAU EAU
POTABLE RTE
DU VALLON SUR
STE GEMME

1° / Raccord réseau eau potable route du Vallon sur Ste Gemme Moronval

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux fortes gelées de cet hiver la canalisation d'eau potable, qui est accrochée au tablier du pont sur l'Eure, est inutilisable.

Il propose de raccorder les riverains desservis par cette canalisation sur la commune de Ste Gemme Moronval. Adopté à l'unanimité.

Michel LETHUILLIER félicite les membres de la Commission "Eau" pour le travail fructueux réalisé au niveau des recherches de fuites d'eau qui ont pratiquement toutes été colmatées. A ce jour, le rendement avoisinerait les 70%.

D. 2540
SICA ANET

ETUDE PRISE
COMPETENCE
DISTRIBUTION
EAU POTABLE

2° / SICA ANET – Etude prise de compétence sur la "distribution d'eau potable"

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'engagement par le Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet du programme d'Interconnexion d'eau potable et la mise en évidence, à cette occasion, d'une grande difficulté à séparer strictement le réseau de production du syndicat et les réseaux de distribution communaux.

En conséquence, il relaie la proposition du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet d'une mise à l'étude de la prise de compétence "distribution d'eau potable" par ledit EPCI.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé qui précède,

Donne un avis favorable au lancement de cette prestation d'étude par le Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet.

Adopté à l'unanimité.

VI – ORGANISATION DU 14 JUILLET

L'organisation de la Fête Nationale est mise en place.

Le menu de l'an dernier est reconduit : tomates vinaigrette – salade piémontaise - rosbief – rôti de porc - chips - brie – pêche.

L'animation sera assurée par Jean Michel MAURY.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1° / Véhicules communaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parc automobile de la commune est composé de 5 véhicules de 20 à 12 ans d'âge et d'un kilométrage élevé (de 101504 à 209808 Km). M. le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les deux véhicules benne (GME RASCAL et le NISSAN benne) et de faire l'acquisition de 3 véhicules neufs.

Après consultation auprès de 10 garages ou concessionnaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la concession OPEL de Vernouillet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne mandat à M. le Maire pour effectuer ces achats. Le Conseil Municipal demande que ces nouveaux véhicules soient porteurs du nom de la commune.

2° / Autorisation de terrasses – droit de voirie

Michel LETHUILLIER évoque les terrasses récemment installées sur la commune devant l'Auberge du Cheval Blanc et devant le bar-tabac, améliorant ainsi l'environnement, mais supprimant des places de stationnement. Il informe que 4 nouvelles places de stationnement vont être créées : 3 devant le Cheval Blanc et une face au café. Une simulation de "chicane" a été mise en place avec des bordures plastique devant le Cheval Blanc pour limiter la vitesse. Il est proposé l'instauration d'un droit de voirie pour occupation du domaine public pour toute terrasse installée sur la commune ; le montant sera défini lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

TOUR DU TAPIS

Christian BOUCHER

- ↳ Donne rapport de la dernière Commission Scolaire :
 - Sécurisation sorties de écoles : les dossiers ont été adressés aux architectes qui doivent répondre pour le 31 juillet.
 - Ecole maternelle :**
 - Informe que plusieurs demandes de dérogations ont dû être refusées, vu l'effectif élevé déjà prévu (28 élèves par classe), des places devant être réservées pour les nouveaux habitants.
 - Ecole primaire :**
 - Annonce le départ en retraite de Gilles LE CLEZIO, intervenant Sport.
 - Informe d'un projet de classe "Eau" pour l'an prochain
 - Projet de toiture en panneaux solaires
 - Deux classes seront repeintes cet été
 - Stade :** la clôture du 2^{ème} terrain est terminée et le terrain libre est réalisé.
 - CCLVD :** baisse de la fréquentation du centre de loisirs de Cherisy. Un sondage est envisagé pour en connaître les raisons

Bruno LOQUET

- ↳ Signale des vols de fleurs et des dégradations au cimetière (poteaux et vitrine cassés)
- ↳ Transmet la demande de l'école de Boutigny qui cherche une salle pour leur fête de fin d'année.
- ↳ propose la mise en place d'un atelier Informatique pour le 3^{ème} âge (intervenant disponible mais manque de matériel).
- M. le Maire répond que le seul endroit disponible serait la bibliothèque. M. PIERRE sera consulté.

Daniel ROBERT

- ↳ Déploire que parmi les nouveaux habitants de Raville, certains ne supportent pas les bruits de la campagne : mot anonyme dans sa boîte aux lettres contre les bruits de son exploitation.
- ↳ Signale du moto cross dans les bois privés. La Gendarmerie a été appelée.

Bruno DUPOT

- ↳ Demande un marquage au sol rue d'Anet pour le stationnement. M. le Maire consultera l'entreprise qui doit intervenir au Petit Cherisy courant juillet.

Nicole KERMARREC

- ↳ Demande la sécurisation de deux tombes au cimetière et le remplacement de la vitrine détériorée

R.J. MOREAU PAGANELLI

- ↳ Donne compte rendu de la réunion du SICSPAD

Franck CAPILLERY

↳ Remarque que beaucoup de personnes ne font pas le tri sélectif et pose la question des sacs pour les déchets verts. M. le Maire rappelle que la commune adhère au SYROM et que ce dernier ne distribue pas de sacs pour les déchets verts.
↳ Téléthon 2009 : il présente un projet de vente d'objets ayant appartenu à des personnes célèbres. Déjà beaucoup d'objets récoltés qui seront sans doute vendus aux enchères à l'Hôtel Drouot à Paris. Possibilité d'une exposition en Mairie avant la vente.

Laurence CHOTARD

↳ Atelier Terre : Christian BOUCHER expose que la Commission Scolaire s'est penchée sur le bilan de l'atelier qui laisse apparaître un déficit de fonctionnement de plus de 4 000 €/an, l'atelier étant fréquenté majoritairement par des personnes extérieures à la commune (seulement 11 personnes de Chersy). Il est souligné qu'aucune association de la commune ne bénéficie d'une telle subvention. Les compétences de l'intervenante ne sont pas du tout mises en cause. La question se pose de savoir si on peut revenir à un mode de fonctionnement plus simple et moins onéreux, sachant qu'il faudrait sans doute remplacer le four...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h30